
Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11

Cote du document: EC 2022/118/W.P.8/Add.1

Point de l'ordre du jour: 9

Date: 19 août 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: EXAMEN

Documents de référence: Politique révisée de l'évaluation au FIDA ([EB 2021/132/R.5/Rev.1](#)), Stratégie d'évaluation pluriannuelle du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA ([EB 2021/134/R.36](#))

Mesures à prendre: Le Comité de l'évaluation est invité à examiner les observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11.

Questions techniques:

Indran A. Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

Fabrizio Felloni

Directeur adjoint

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: f.felloni@ifad.org

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11

Cote du document: EB 2022/136/R.8/Add.1

Point de l'ordre du jour: 5 c)

Date: 19 août 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: EXAMEN

Documents de référence: Politique révisée de l'évaluation au FIDA ([EB 2021/132/R.5/Rev.1](#)), Stratégie d'évaluation pluriannuelle du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA ([EB 2021/134/R.36](#))

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à examiner les observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11.

Questions techniques:

Indran A. Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

Fabrizio Felloni

Directeur adjoint

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: f.felloni@ifad.org

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11

A. Introduction

1. Conformément à l'usage établi, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a rédigé des observations sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11)¹. Dans ses observations sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10², présentées au Conseil d'administration à sa cent vingt-septième session, en septembre 2019, IOE avait apporté des éclairages sur le choix de l'échantillon de projets soumis pour l'évaluation de l'impact et sur les principales caractéristiques méthodologiques de ce processus. IOE confirme que d'autres échanges ont eu lieu en 2020 avec la Division recherche et évaluation de l'impact (RIA) sur la méthode adoptée pour l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10.
2. IOE se félicite des évaluations de l'impact réalisées par RIA pour certains projets. Les évaluations disponibles apportent des éléments probants supplémentaires qui peuvent être recoupés avec d'autres sources de données factuelles. S'agissant de l'appui technique apporté aux gouvernements emprunteurs et aux équipes de gestion des projets, IOE encourage RIA à ne pas se limiter à l'échantillon de l'évaluation de l'impact. Cela permettra de renforcer la base de données probantes en y incluant un plus grand nombre de projets.

B. Observations sur la méthode

3. IOE a uniquement examiné le rapport de synthèse de l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11. Compte tenu du délai imparti, il ne pouvait pas se pencher sur les différentes évaluations de l'impact réalisées par RIA. IOE précise également que seul un projet ayant fait l'objet d'une évaluation de l'impact avait été mis à disposition en juillet 2022 aux fins de la réalisation d'une validation indépendante. De ce fait, il n'a pas été possible d'analyser les différences de notes entre les projets selon qu'ils avaient ou non fait l'objet d'une évaluation de l'impact, comme cela avait été le cas pour l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10.
4. Par rapport à l'évaluation de l'impact de FIDA10, celle de FIDA11 présente **plusieurs améliorations**, notamment les suivantes:
 - i) l'échantillon de projets examinés est plus important (24 projets au lieu de 17 pour l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10, et donc plus que l'objectif initial de 17 pour FIDA11);
 - ii) le rapport de synthèse sur l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 propose une analyse des biais potentiels dans la sélection des projets (tableau 1, annexe I);
 - iii) l'exposé et l'analyse présentés dans le rapport sur l'évaluation de l'impact de FIDA11 sont plus mesurés que dans le rapport de FIDA10, et certaines réserves sont formulées (section D, annexe I); des tests de robustesse sont en outre détaillés (annexe II);

¹ Des contributions ont été reçues de M. Tauhidur Rahman, Professeur à l'Université d'Arizona (États-Unis), de M. Dustin Gilbert, Spécialiste principal des sondages d'impact (Géorgie), et de Nanthikesan Suppiramaniam, Responsable supérieur de l'évaluation, IOE.

² EB 2019/127/R.5

- iv) le rapport met en évidence à la fois des points forts (les objectifs relatifs à l'augmentation des revenus, au renforcement des capacités productives et à l'amélioration de l'accès aux marchés ont été dépassés) et des points faibles (l'objectif d'amélioration de la nutrition n'a pas été atteint).
5. Ces différentes améliorations renforcent la clarté et la crédibilité du rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 par rapport à celui de FIDA10. IOE salue le travail accompli par la direction pour cette évaluation de l'impact et est conscient des difficultés méthodologiques rencontrées et des efforts qu'il a fallu déployer. D'un autre côté, IOE souhaite soumettre certaines réserves qui permettront de mieux comprendre ce qui a été mis en œuvre pour réaliser cette évaluation de l'impact, ainsi que les limites potentielles et les nuances à apporter aux constatations.
 6. IOE conseille de considérer le **nombre de bénéficiaires** indiqué dans le document avec une certaine prudence. Cette observation vaut pour le total estimé pour FIDA11 (112 millions) et pour les estimations de nombre de bénéficiaires ayant fait état d'améliorations (paragraphe 7 à 9). En définitive, les données sur la portée des projets reposent sur les rapports de suivi-évaluation de ces derniers. D'après l'expérience acquise par IOE, ces données ne sont pas totalement fiables, en raison: i) de comptages multiples des mêmes bénéficiaires (une même personne peut bénéficier d'une formation agricole, d'un crédit et d'intrants agricoles gratuits, et correspondre ainsi à trois bénéficiaires dans les statistiques du projet); ii) de la qualité inégale des rapports de suivi-évaluation des projets – lesquels ne font souvent pas la distinction entre les bénéficiaires « directs » et « indirects », tandis que les estimations de ces derniers reposent généralement sur des hypothèses généreuses.
 7. Les **critères retenus pour la sélection de l'échantillon de l'évaluation de l'impact** comprenaient des aspects tels que l'« adhésion des pouvoirs publics et du FIDA » ou un « conflit local ou national » (note de bas de page n° 5). D'un point de vue pratique, il s'agit de considérations raisonnables, mais qui risquent d'entraîner une sous-représentation des cas de faible performance. Des vérifications *ex ante* de possibles biais d'échantillonnage ont été réalisées pour l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 (tableau 1, annexe I). Il s'agit d'un point important, mais il convient là encore d'user de prudence. Les tests de différence sont réalisés pour les indicateurs relatifs à la progression de l'exécution des projets, au capital humain et social/à l'autonomisation/à l'environnement et aux ressources naturelles, et aux données financières. Les données financières proviennent des bases de données du FIDA: les tests ne permettent pas de détecter les différences statistiquement significatives, or celles-ci ne sont pas négligeables et peuvent indiquer que le type d'investissements financé est effectivement différent.
 8. Des indicateurs non financiers sont mesurés par les missions de supervision, à partir des systèmes de suivi-évaluation des projets. Au FIDA, les autoévaluations et les évaluations indépendantes avancent des conclusions communes sur le **manque de fiabilité des systèmes de suivi-évaluation**, et il convient d'en tenir compte. Il serait utile de vérifier l'évolution de ces indicateurs sur l'ensemble du cycle des projets et de signaler les éventuels changements ou « anomalies » observés. Par ailleurs, concernant la sélection des projets, il n'est pas précisé clairement si l'analyse tient compte de leurs **durées différentes**. Certains projets peuvent être d'une génération très différente ou faire partie d'une initiative comprenant plusieurs phases, ce qui complique les comparaisons.
 9. Une autre question qui se pose concernant la comparabilité est la possibilité de détecter une **éventuelle différence entre le contexte du pays et le contexte du projet au niveau local** avant le lancement des projets. Les impacts au regard des principaux indicateurs ont été estimés à l'aide de données totalisées au niveau des ménages intégrant les effets fixes propres aux pays/projets. Étant donné qu'il

n'y a qu'un seul projet par pays, l'effet fixe propre au pays est identique à l'effet fixe propre au projet. Il serait utile de préciser la manière dont ceci a été interprété.

10. **Méta-analyse de diverses interventions.** Comme par le passé, le résumé de l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 repose sur des techniques de méta-analyse. Les publications spécialisées indiquent que l'un des points qui assoient la crédibilité des méta-analyses est le fait que les études sélectionnées couvrent des expériences dont les objectifs sont plus ou moins comparables et qui sont similaires de par leur nature et leur échelle de mesure (une méta-analyse d'évaluations de programmes de transferts monétaires assortis de conditions visant à améliorer la nutrition et la santé, par exemple). En revanche, les 24 projets couverts par l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 présentent des composantes et des objectifs différents. Il convient donc d'interpréter avec soin l'agrégation des impacts au niveau des projets.
11. **En résumé,** l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 a tiré parti de l'expérience acquise dans ce domaine et a globalement appliqué de manière judicieuse les techniques de méta-analyse. Il demeure des faiblesses au regard de la validité du fait de la nature des projets financés par le FIDA et des interventions diverses appuyées par chaque projet, et il convient donc d'agir avec circonspection lors de l'interprétation des résultats. La prudence est également de mise avant de déduire que les changements observés peuvent être attribués en totalité à l'action des projets financés par le Fonds.

C. Observations dans la perspective du développement

12. Il serait bénéfique de **contextualiser l'interprétation des constatations.** Par exemple, concernant la constatation selon laquelle les revenus des bénéficiaires sont en moyenne supérieurs de 23% au niveau qu'ils auraient atteint sans les investissements du Fonds (paragraphe 10), il serait utile de préciser s'il s'agit de valeurs nominales ou réelles et si elles correspondent à une estimation ponctuelle ou si elles se rapportent à la totalité du cycle des projets. De surcroît, l'importance en pratique d'un changement en pourcentage dépend de la situation de départ (elle peut être marginale en termes absolus si le niveau initial est faible). Par exemple, l'évaluation réalisée par RIA de l'impact du Programme post-tsunami de promotion de moyens de subsistance durable pour les communautés côtières du Tamil Nadu (Inde) a permis de constater que les recettes brutes tirées par les ménages bénéficiaires de la vente de poisson étaient supérieures de 43% à celles des autres ménages. IOE a mené une évaluation de la performance de ce projet et a constaté que les résultats étaient remarquables en valeur relative, mais qu'en fait, le revenu supplémentaire (équivalent à 68 USD par an) avait peu d'incidence sur le pouvoir d'achat, comme l'ont expliqué des femmes bénéficiaires lors d'entretiens organisés sur le terrain.
13. De plus, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de la crise économique mondiale qu'elle a entraînée, il serait utile de déterminer dans quelle mesure ces 23% correspondent à une augmentation des revenus nets des ménages bénéficiant de l'appui du FIDA ou à une diminution des revenus des autres ménages, ou (probablement) à une combinaison des deux.
14. **La définition de l'impact** utilisée dans l'évaluation de l'impact couvre plusieurs des domaines d'impact pris en compte par le FIDA (en référence au Manuel de l'évaluation au FIDA de 2015 ou de 2022), mais pas tous. Elle ne comprend notamment pas l'impact sur les institutions et les politiques. Cet impact est difficile à mesurer au moyen de sondages, mais est important pour le développement rural. Si l'on parvient à rendre les institutions et les politiques locales ou nationales « plus favorables aux pauvres », elles contribuent à augmenter les impacts au niveau des projets et accroissent la durabilité des avantages.

15. **Élargir la perspective: associer l'évaluation de l'impact à l'examen d'autres critères d'évaluation.** Les pratiques internationales en matière d'évaluation du développement, notamment celles du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, consistent à retenir plusieurs critères d'évaluation de manière à englober différentes facettes du développement³. Les impacts générés par un projet n'apporteront guère de changements s'ils ne sont pas durables. Le Rapport annuel 2022 d'IOE sur l'évaluation indépendante au FIDA examine cet aspect en calculant la part des projets ayant obtenu une note plutôt satisfaisante ou supérieure en ce qui concerne l'impact sur la pauvreté rurale, et considère cet impact d'abord isolément puis l'associe à d'autres critères (durabilité, reproduction à plus grande échelle et efficience). Sur l'ensemble des projets achevés entre 2011 et 2020, 81% ont obtenu une note plutôt satisfaisante ou supérieure en ce qui concerne l'impact. Cependant, seuls 60% des projets ont affiché une telle note à la fois pour l'impact et pour la durabilité (21% des projets ont obtenu une note plutôt satisfaisante ou supérieure pour l'impact, mais une note plutôt insatisfaisante ou inférieure pour la durabilité)⁴. Il est essentiel de noter que l'impact est un critère fondamental dans la perspective du développement, mais il est tout aussi important de le placer dans son contexte et de l'examiner conjointement avec d'autres critères afin de mieux interpréter les constatations.

D. Résumé des principaux points et observations finales

16. Les différentes évaluations de l'impact réalisées par RIA alimentent la base de données factuelles au niveau des projets. Recoupées avec d'autres sources de données, elles renforcent la robustesse de l'autoévaluation et de l'évaluation indépendante. En apportant un appui technique aux pouvoirs publics et aux unités de gestion des projets au-delà de l'échantillon sélectionné en vue de l'évaluation de l'impact, RIA pourrait contribuer à constituer une base de données probantes plus étoffée sur le portefeuille du FIDA.
17. L'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 présente des améliorations du point de vue méthodologique par rapport aux précédentes évaluations. Son exposé est plus clair et plus équilibré, et comprend des avertissements d'ordre méthodologique. Compte tenu de la nature du portefeuille du FIDA, de la diversité des projets et de leurs objectifs, et des différents contextes nationaux et locaux, il reste des difficultés à résoudre pour assurer une totale comparabilité entre les projets ayant fait l'objet d'une évaluation de l'impact et les autres. Il faut considérer avec prudence l'assertion selon laquelle les changements observés peuvent être attribués en totalité aux interventions du FIDA. Par ailleurs, il convient d'interpréter en fonction du contexte les différences observées et leur « importance » pour les bénéficiaires, afin de pouvoir les évaluer de manière pertinente. Dans la perspective plus large du développement, il est important d'évaluer l'impact, mais il est également souhaitable d'examiner les constatations issues de l'évaluation de l'impact à l'aune d'autres critères d'évaluation pour obtenir une analyse plus complète et plus nuancée.
18. IOE salue le travail accompli par RIA et la direction et se félicite d'avoir pu examiner le rapport sur l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11. Le Bureau note également avec satisfaction que RIA compte expérimenter une sélection aléatoire des projets pour FIDA12. IOE se tient à disposition pour toute consultation à ce sujet dans les temps à venir.

³ https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/applying-evaluation-criteria-thoughtfully_543e84ed-en.

⁴ Par ailleurs, 70% et 56% des projets, respectivement, ont obtenu une note plutôt satisfaisante ou supérieure pour l'impact et la reproduction à plus grande échelle et pour l'impact et l'efficience.